

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant seize pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Echo de la visite de M. Veillot—La délégation militaire française—Feu le R. P. Edmond Peytavin, O. M. I.—La péninsule Aulneau—Lettre de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—L'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba—Ding! Dang! Dong! —R. I. P.

VOL. XVII

15 MARS 1918

No 6

ECHO DE LA VISITE DE M. VEILLOT

Remerciements de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque

Monsieur François Veillot,

Invité par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, qui a pris l'initiative de cette soirée, à vous adresser un mot de remerciement, je m'y rends d'autant plus volontiers que cela me procure un très vif plaisir et répond à un besoin de mon coeur.

Vous êtes le représentant du "Comité catholique de Propagande française", au milieu de nous et c'est, de plus, le neveu du grand Veillot qui remplit ce rôle. On ne pouvait choisir un plus digne représentant de la foi catholique, et de la langue française, deux trésors que nous ne saurions manquer de défendre sans renier les plus nobles traditions.

Envoyé de la France catholique, vous venez constater si, oui ou non, nous sommes restés dignes du noble sang que la France, aux jours de sa grandeur et de sa foi, laissa couler de son coeur généreux sur cette terre du Canada. Nous pouvons vous dire oui, car depuis deux siècles nous sommes passés de 60,000 à 3,000,000, nous avons gardé la foi, et nous sommes restés attachés à notre langue. Jacques Cartier vint planter la croix sur cette terre du Canada, et prit ainsi possession de ce pays au nom du Christ et du roi très chrétien. Les enfants des découvreurs furent fidèles aux traditions de leurs pères, et ce sont leurs descendants qui firent résonner le noble verbe français sur toutes les plages de ce vaste pays, depuis l'Océan Atlantique jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Leur premier souci fut un souci d'apostolat, et les premiers pionniers furent toujours accompagnés du missionnaire français.

D'autres sont venus plus tard en plus grand nombre s'emparer de ces plaines de l'Ouest, arrosées de la sueur et du sang des nôtres, mais il n'en reste pas moins vrai que nous sommes ici cent mille Canadiens fran-

çais organisés en solides paroisses catholiques, desservies par un nombreux clergé, fidèle successeur des premiers missionnaires. Nous formons la plus solide phalange de l'Eglise catholique dans l'Ouest du Canada. Cent mille, c'est beaucoup plus que n'étaient nos pères lorsque la noble France, victime des événements, dut se retirer de cette terre d'Amérique. Nous ne saurions donc désespérer de l'avenir et manquer de courage sans déchoir, — et nous ne voulons pas déchoir, car nous avons à coeur de demeurer catholiques et français.

Resterons-nous tels ?

C'est la question angoissante qui se pose dans ces provinces de l'Ouest où nous sommes les victimes d'un ostracisme qui n'a rien de commun avec le "Fair Play" britannique.

Le Comité catholique de Propagande française, dont vous êtes le sous-directeur et l'un des membres les plus actifs et les plus distingués, ne doit pas être étranger, ce nous semble, à un problème de cette envergure.

Alors que les Empires du Centre déchaînaient leurs forces à l'assaut des positions des alliés, l'Allemagne lançait à travers le monde une formidable campagne d'information savamment dosée et tendant à prouver l'importance de la victoire allemande au double point de vue de l'intérêt de la haute culture intellectuelle et du progrès de l'Eglise catholique. Mgr Baudrillart, l'illustre président du Comité dont vous faites partie, disait naguère que le but de l'information allemande visait à prouver que la victoire de l'Allemagne était "l'unique moyen de garantir partout les intérêts les plus sacrés de la société et de la religion, l'ordre, l'autorité, la discipline sociale et morale de l'Eglise elle-même." La campagne allemande eut un résultat considérable au détriment de votre pays surtout, et c'est pour combattre ses conséquences funestes qu'est né le Comité catholique de Propagande française.

Personne, mieux que nous, n'était à même de comprendre toute l'amertume qu'il y a à se voir mépriser à la face du monde entier, car une dure expérience, dans l'ordre des faits, nous prouve que semblable campagne obtient souvent son résultat pratique. En effet, le Canada français lui aussi, a été vilipendé par ceux qui font avec lui partie d'un pacte fédératif, institué pour la défense de la patrie commune, la protection des minorités, la parfaite égalité et l'harmonieuse concorde des parties constituantes. Bien plus, les flots de boue soulevés contre tout ce qui est français au Canada ont déferlé jusque dans une certaine presse française. Mais n'insistons pas; après le passage de la véritable France chez nous, nous serons mieux connus; les véritables sentiments qui nous animent seront plus justement appréciés, et nous croyons fermement que le peu glorieux titre de fils illégitime de la noble France, à nous si libéralement octroyé par une certaine presse du Canada et d'ailleurs, ne nous enlèvera pas notre place à la table de famille.

Nous du Manitoba et de l'Ouest, nous avons des raisons spéciales de saluer votre passage parmi nous et de vous remercier d'avoir affronté les

fatigues de ce long voyage, malgré l'état précaire d'une santé compromise par un excès de travail, dans le but de répondre aux exigences de ceux qui désiraient vos posséder.

Vous êtes l'Envoyé de la France catholique, c'est déjà beaucoup, mais vous êtes de plus François Veillot, et nous saluons en vous le neveu de l'illustre Louis Veillot, le valeureux champion de l'enseignement catholique et le défenseur né de toutes les minorités souffrantes.

"En mettant le pied sur la terre canadienne, disiez-vous en substance tout dernièrement à Ottawa, j'ai retrouvé la vieille France chrétienne que nous voulons faire renaître. J'ai entendu la langue que nous parlons, et je me suis dit que vous aviez bien raison de la défendre, puisque vous la possédez si bien. La lutte pour la langue française, mais c'est la lutte pour l'Eglise catholique, puisqu'elle fut toujours le meilleur moyen dont Dieu s'est servi pour répandre son Evangile, puisqu'elle fut pour vous le véhicule de votre foi."

Vous disiez encore: "Permettez-moi de vous dire que je suis avec vous dans toutes vos luttes, que je vous aiderai de toutes mes forces, car je dois être avec vous comme catholique et comme français."

Vous avez vu, à Ottawa, la résistance valeureuse, bien que très pénible, faite par une minorité, pour sauvegarder un "status" légal qui est une garantie très précieuse pour la conservation d'une langue. Vous vous êtes rendu compte que c'est pour elle une lutte pour la vie, et qu'il lui faut à tout prix combattre ou se déshonorer, en rendant les armes.

Ici, au Manitoba, en dépit d'une lutte dont les échos ont retenti jusqu'en France, en dépit des engagements constitutionnels les plus sacrés, le "status" légal du français est disparu. Toute l'histoire du passé proteste contre cet acte de spoliation. Les minutes de l'Assemblée législative manitobaine, rédigées en anglais et en français et gardées aux archives de la Province, sont un souvenir impérissable du manque de fidélité à la parole donnée; mais la spoliation existe dans toute sa brutale réalité. Les nôtres ont pu, jusqu'ici, respirer l'air français à travers le treillis légal; la situation n'en demeure pas moins fausse, menaçante et pleine de dangers pour l'avenir.

Nous sommes une des victimes de l'immense conjuration qui a pour but d'étouffer immédiatement tout ce qui, en dehors du Québec, n'est pas anglais, et qui pour arriver à cette fin, ne s'occupe pas de la qualité des moyens. La campagne a d'abord été menée dans un silence relatif, mais elle a dû procéder au grand jour depuis le moment où, frappant à la porte du Québec, par l'assaut fait contre la minorité ontarienne, elle a manifesté son plan général dans une livide lumière. Celui qu'on a appelé "le grand blessé de l'Ouest" avait vu juste lorsque, faisant allusion à cette campagne méthodique faite contre tout ce qui est français en dehors du Québec, il s'écriait :

"Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens

français à la frontière de Québec, et de leur dire : "Hors de là, vous n'êtes plus chez vous."

"Nous sommes chez nous au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang.

"Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons, avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons, en retour, de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays, la vieille devise normande: "Dieu et mon droit".

"Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'au dernier brin d'herbe, jusqu'à la dernière motte. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son coeur, comme un trésor sans prix; et l'exilé mourant loin des siens et de la douce terre natale, évoque, avec amour, l'âme de la patrie, et lui envoie encore son souvenir le plus affectueux, et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son coeur."

La patrie du Canada qu'une certaine école voudrait voir à jamais fermée à l'harmonieuse résonnance française, est plus grande que deux fois la France, a été découverte et civilisée par des gens de notre race, et est encore habitée par tout près de 400,000 des nôtres. Il est facile de comprendre que le Comité de Propagande française ne puisse pas se désintéresser des luttes qui s'y livrent pour la conservation d'un idéal qu'il partage avec nous. Nous le pressentions, mais combien l'assurance que vous avez bien voulu nous en donner à Ottawa nous comble de joie.

"Le frère qui est aidé par son frère se tient ferme comme une tour inébranlable," dit la Sainte Ecriture, et cette aide n'est pas de trop dans les jours sombres que nous traversons.

Dites à la France catholique, que vous représentez si bien, que le rameau laissé par elle sur les bords du Saint-Laurent est devenu un arbre dont les branches s'étendent en dehors du Québec, à travers l'Ontario, jusque dans les grandes prairies de l'Ouest. Dites-lui que la sève qui circule dans les branches les plus éloignées du tronc principal est encore pure de tout alliage, malgré les efforts de ceux qui veulent l'altérer. Aux jours sombres, s'ils devaient venir, nous compterons sur Dieu, auquel nous serons fidèles, sur la France qui sait se souvenir, et sur nous-mêmes, nous armant de l'indomptable volonté de rester **Catholiques et Français toujours!**

— Le télégraphe nous a apporté une pénible nouvelle le 6 mars, celle de la mort du chef nationaliste irlandais décédé à Londres le matin même. Dans la disparition de M. John E. Redmond l'Irlande fait une perte, dont il est difficile de mesurer l'étendue. A nos sympathies, joignons une prière fervente pour le repos de l'âme du grand catholique que fut ce grand homme d'Etat.

LA DELEGATION MILITAIRE FRANCAISE

Nous avons noté, dans notre dernière livraison, la visite à Saint-Boniface et à Winnipeg de la délégation militaire française, et nous avons promis d'y revenir pour essayer de dire les douces impressions et les fortes leçons qu'elle nous a laissées. Nous le faisons avec plaisir. C'est avec une bien vive émotion que nous avons entendu et applaudi ces héros de la grande guerre et acclamé en même temps la vaillante armée de France.

Les membres de cette délégation officielle avaient été admirablement choisis. On nous avait envoyé des fils de la vraie France, de celle qui croit, prie et communie. Aussi leur "visite d'amitié française", pour employer l'expression même du chef de la délégation, a-t-elle suscité beaucoup d'enthousiasme et été couronnée d'un véritable succès. Nous avons été heureux d'entendre redire, avec une note plus martiale, ce que M. François Veuillot nous avait si élégamment dit la semaine précédente. Comme l'homme de lettres, les soldats ont rendu un éloquent témoignage aux vertus militaires de leurs frères d'armes, à leur inébranlable détermination de tenir et de vaincre, et au renouveau chrétien, qui s'épanouit partout, fruit d'un travail de longues années, dont la guerre favorise la maturation.

M. le capitaine Duthoit, professeur de droit à l'Université catholique de Lille, est un orateur puissant; il parle avec une irrésistible logique et une chaleur communicative. Son jeune compagnon, le lieutenant Flory, l'un des glorieux blessés de la Marne, est membre du Comité général de l'Association Catholique de la Jeunesse. Il est aussi Alsacien. Ces divers titres nous rendaient encore plus chère sa sympathique parole. M. le sergent Dobelle excelle dans l'art de dire et de chanter. Ses chansons de guerre ont tour à tour ravi et profondément ému ses auditeurs.

Il serait trop long de résumer les discours prononcés dans les trois séances publiques qu'ils ont données pendant leur visite de cinq jours au Manitoba. Ils ont parlé au collège de Saint-Boniface, dans l'église du Sacré Coeur de Winnipeg et à l'Alliance Française dans l'une des salles de l'Université. Notons aussi qu'ils ont bien voulu visiter l'Académie Saint-Joseph, le Petit Séminaire et l'Hôpital de Saint-Boniface. Le dimanche ils ont assisté à la grand'messe à la cathédrale et M. le sergent Dobelle à chanté au chœur de l'orgue.

* * *

Du discours de remerciements que S. G. Mgr l'Archevêque adressa aux distingués visiteurs, à l'issue de la séance donnée au collège, nous tenons à consigner quelques extraits complétant l'exposé de notre situation à M. François Veuillot, dont nous on a pu lire le texte plus haut.

S'adressant à M. le capitaine Duthoit, Monseigneur dit entre autres choses : "L'Ouest canadien est bien malade de la maladie mortelle, dont vous parliez avec tant de clarté et un sens chrétien si profond, au cours d'une conférence faite à Québec, sur le droit international. Dans l'idée

de certaines gens, qui habitent ailleurs qu'en Allemagne, la force brutale est tout et le Droit n'est rien.

"Le Manitoba, on peut le dire, est la terre classique des chiffons de papier.

"Vous rappelez la parole attribuée au Kaiser par M. Gérard, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin : "Les sous-marins sont maintenant "un facteur décisif. Quant au droit international, il n'existe plus".

"Mais le droit ne meurt pas", disiez-vous, "pas plus que la Souveraine Sagesse. C'est d'elle qu'il procède, c'est à ses exigences qu'il adapte les relations humaines.

"Ce que je voudrais vous montrer", disiez-vous plus loin, "c'est que "le droit de l'avenir, s'il lui faut des sanctions matérielles, aura encore "plus besoin, s'il ne veut pas faire faillite, d'attaches spirituelles. Le "droit international aura un fondement moral ou il ne sera pas".

"Or, dans cette partie du Canada, le spirituel ne comptant plus guère pour un grand nombre, l'idée morale est en baisse, et, comme conséquence nécessaire, la force brutale devient le principe de gouvernement. Aussi les minorités sont opprimées dans leurs droits les plus clairs et les plus sacrés.

"Le remède, vous le donniez : "De même que tout homme doit traiter "tout autre homme comme lui-même voudrait être traité", disiez-vous encore", "ainsi toute collectivité d'hommes doit traiter, comme elle-même "voudrait être traitée, les collectivités semblables à elle, formées comme "elle d'être raisonnables, libres et créés à l'image de Dieu. Les nations "sont fondées à réclamer, comme les individus, la personnalité. Elles sont "tenues de se traiter mutuellement comme des personnes. De là découle "logiquement pour toute nation, grande ou petite, le droit de poursuivre "librement ses destinées, et, comme on dit, de disposer d'elle-même".

"Voilà, Capatine, de fortes leçons que vous donniez à un auditoire québécois. Elles sont particulièrement pratiques pour les autres parties du Canada. Leur mise en pratique assurerait la paix dans tout le pays.

"Pour finir, je ne vois rien de mieux que de vous redire ce que le Révérend Père (1) cité au début, écrivait de vous. Ces paroles ont à l'Ouest dix fois plus d'actualité qu'elles peuvent en avoir dans l'Est, où elles ont été écrites. Je cite :

"Mais tout en nous parlant de là-bas, il (M. Duthoit) nous regardera. Ses yeux qui conserve la vision d'une patrie angoissée et mutilée, "tendant ses énergies pour défendre son droit à la vie, reconnaîtront sur "le visage de la nôtre des marques cruelles de ressemblance, et dans la "tension de nos âmes, dressées contre l'oppression, le même effort désespéré pour survivre.

"A se regarder d'un bord à l'autre de l'Océan, des traits échappent, "surtout quand s'élèvent devant eux des vapeurs trompeuses. Vus de près,

(1) R. P. J.-P. Archambault, S. J. Cf. *Le Devoir*, 22 déc. 1917, p. 2.

“dans le cadre où la Providence a voulu notre race, sur le sol où elle l’a fait naître et grandir presque miraculeusement, au milieu des périls qui aujourd’hui comme jadis menacent son existence; vus de ce regard qui pénètre jusqu’à l’âme et en découvre les atavismes profonds, ils apparaissent sous leur véritable aspect, et justifient des attitudes et des gestes parfois incompris. A. M. Duthoit et à ses deux sympathiques compagnons, le lieutenant Flory et le sergent Dobelle, nous souhaitons parmi nous un séjour heureux, vraiment fécond pour l’union des catholiques français et canadiens, pour la sauvegarde de trésors qui leur sont communs et que, sur notre sol comme sur le leur, menace une même barbarie”.

FEU LE R. P. EDMOND PEYTAVIN, O. M. I.

Les Oblats français travaillent depuis plus d’un demi-siècle dans les lointaines régions de la Colombie. Leurs travaux et leurs mérites nous sont peu connus, à cause de la distance considérable qui nous sépare d’eux. Nous profitons de l’occasion de la mort de l’un des vétérans de ces missions pour rendre hommage à l’oeuvre commune, en même temps qu’à sa mémoire. Nous empruntons au *Monthly Bulletin* de Vancouver les notes biographiques suivantes sur le R. P. Edmond Peytavin. Nous avons le regret d’être contraint, faute d’espace, de les abrégier, en les traduisant.

Le regretté religieux, qui est décédé le 3 février à l’hôpital Sainte-Marie de New-Westminster, était né à Alger, en 1849, de parents profondément chrétiens. Son père, qui appartenait à une vieille famille de la Lozère, était alors agent consulaire de France en Algérie, et sa mère était belge. Quelques mois après la naissance du jeune Edmond, son père fut transféré à Constantinople, et de là à Budapest, en Hongrie, où le futur Oblat fit sa première communion. D’Autriche l’agent consulaire fut appelé à Bruxelles, où il résigna sa position et s’en retourna vivre avec sa famille dans sa ville natale. Tous ces changements de résidence n’avaient pas nui à l’éducation et à la formation religieuse de l’enfant. A quinze ans il fut envoyé au collège de Langogne, où il sentit bientôt l’appel divin au sacerdoce et à la vie de missionnaire. Son coeur le poussait vers les missions étrangères. Il eut bientôt résolu d’entrer chez les Oblats et prit le chemin d’une des maisons d’études de la Congrégation, afin d’y compléter son cours classique. En 1868 il entra au noviciat de Notre-Dame de l’Osier et douze mois plus tard il prit le chemin du scolasticat d’Autun. En mars 1870, il eut le bonheur de faire son oblation perpétuelle. La guerre éclata entre la France et l’Allemagne. Garibaldi et sa bande de prétendus volontaires arrivèrent bientôt à Autun et, sans invitation, prirent possession du scolasticat. Les jeunes Oblats durent se disperser et chercher refuge sur des terres étrangères. Les Frère Peytavin fut envoyé en Colombie Britannique.

La côte du Pacifique offrait au zèle de l’Oblat un immense champ de

labeurs. Il se mit résolument à la tâche. Il compléta ses études théologiques et fut ordonné prêtre dans l'église Saint-Pierre de New-Westminster par Mgr d'Herbomez, O. M. I., le 6 octobre 1872. Depuis ce temps, à l'exception des trois dernières années, où il endura avec une admirable patience une pénible maladie, il demeura constamment sous le harnais. Il se dévoua à l'exercice du saint ministère parmi les sauvages et les colons de race blanche. Il sillonna en tous sens l'immense pays, qui s'étend de Prince Rupert et du lac Williams jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Plus tard, il fut envoyé à la lointaine mission de Kootenay, où il eut à faire la plus longue course à cheval de sa vie pour aller prêter main forte au célèbre missionnaire, que fut le P. Fouquet, autre intrépide fils de Mgr de Mazenod. De ce poste sauvage, il entreprit de longs et fatigants voyages pour aller desservir les blancs de Kamloops, de Revelstoke et des districts environnants. Dans la suite, il devint à son tour supérieur de missions indiennes, puis aumônier du pénitencier de la province et finalement curé de Vancouver-Nord.

L'auteur de sa notice biographique rend hommage non seulement au zèle du missionnaire, mais aux vertus du religieux. Il loue son humilité et sa simplicité, ses manières affables, son empressement à rendre service, sa prudence et la sûreté de son jugement, sa candeur et sa grandeur d'âme. Il note qu'il rendit de précieux services comme membre du conseil de sa province religieuse et qu'il avait un don spécial pour traiter avec les personnes étrangères à notre foi, même imbuës de préjugés ou mal disposées.

D'imposantes funérailles furent faites au si méritant religieux dans l'église Saint-Pierre de New-Westminster, presque à l'endroit même où il avait été ordonné prêtre. S. G. Mgr Casey, archevêque de Vancouver, prononça une touchante et éloquente oraison funèbre. Les restes mortels du vénérable missionnaire furent transférés à la vieille mission Sainte-Marie, où ils furent inhumés dans le cimetière de la Congrégation.

LA PENINSULE AULNEAU

Nous lisons avec plaisir dans la livraison de janvier-février du Bulletin de la Société de Géographie de Québec la bonne nouvelle suivante :

"Il existe près du lac des Bois, dans la région de Kenora, Ontario, une péninsule que l'on se contentait d'appeler grande presqu'île ou encore Le Promontoire.

"La Commission de Géographie d'Ottawa a décidé récemment de baptiser cet endroit du nom de Péninsule Aulneau, en l'honneur du R. P. Aulneau qui, avec vingt autres, fut tué par les sauvages Sioux, dans le lac des Bois, le 8 juin 1736".

— Le 1er mars le Sacré Coeur a été solennellement intronisé dans chacune des quinze classes du Séminaire de Québec.

LETTRE DE MGR PROVENCHER A MGR LARTIGUE

Rivière-Rouge, 15 juillet 1826.

Monseigneur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 25 avril par M. Simpson, gouverneur de la Compagnie, qui est arrivé ici le 2 juin. Je regrette beaucoup qu'il n'ait pas pu se charger du jeune homme, qui était destiné pour la Rivière-Rouge. Il m'a donné pour raison, que s'étant blessé à la jambe, il était obligé de se tenir couché sur le canot, et qu'il occupait ainsi la place de deux, ayant de plus deux compagnons : ce qui remplissait les quatre places que contient ordinairement un grand canot. Au reste, je n'ai pas reçu sa lettre de refus, que vous m'annonciez. Si ce jeune homme était venu, je crois que j'aurais laissé partir M. Destroismaisons, dont j'aurais pu me passer, vu les événements qui ont eu lieu cette année. J'ai réitéré ma demande au gouverneur, qui doit hiverner à Montréal; il m'a dit qu'il l'accorderait, s'il n'y avait pas plus de trois passagers, lui compris. Je vous prie de vous intéresser à cela. M. Simpson est un homme très poli, qui vous verra avec plaisir; il est bien intentionné pour nous. C'est lui qui nous a fait avoir ce présent d'une vingtaine de louis, outre 50 autres, que nous avons reçus cette année. Cette somme doit nous être allouée annuellement et à perpétuité, quoiqu'il n'y ait rien de bien certain à ce sujet. Il paraît qu'il faudra qu'elle soit votée chaque année par le conseil de la Compagnie.

Le jeune Sénécal a été élevé en partie chez nous, y a étudié le latin pendant trois ans et, n'ayant pas de vocation ecclésiastique, il a fini par retourner dans sa famille, qui est à Saint-Luc; il n'a jamais fait montre de mauvaises moeurs pendant son séjour ici. Il avait été pris à la mort de son père par un nommé Delauney, qui l'avait conduit avec lui à la Rivière-Rouge, où il ne se plaisait guère.

J'ai été sensiblement affligé de la mort de Monseigneur de Québec; j'ai, outre les raisons générales, bien des motifs particuliers pour le regretter; j'avais tout reçu de lui en tous genres. Il avait peut-être de moi une opinion plus avantageuse que je ne méritais. Tout en m'éloignant considérablement de lui, il m'avait élevé au faite des dignités de l'Eglise. Ce n'est peut-être pas ce qui l'a le plus recommandé aux yeux de Dieu. J'espère que les tribulations, qui ont été le partage de ses dernières années, l'ont purifié pour le royaume de Dieu.

Je n'ai pas reçu un mot de lettre de Québec; je ne sais pas où j'en suis pour les pouvoirs que je tenais du feu évêque. Sont-ils expirés par sa mort? Ceux en 29 articles sont datés de Rome, avant notre nomination, et je ne les tiens que comme délégué. Mes lettres de grand vicaire sont datées de mon départ pour la Rivière-Rouge en 1818 et me donnent des pouvoirs qui ne s'éteignent pas par la mort de Monseigneur. Mais en

supposant qu'il n'y aurait pas de coadjuteur, je suppose que les pouvoirs extraordinaires accordés depuis notre nomination à l'évêque de Québec, en faisant mention des suffragants, ne s'éteignent pas par la mort de l'évêque. Il n'en est peut-être pas de même de ceux datés avant notre nomination. Les 29 articles doivent aller jusqu'en 1829. Avez la bonté de me faire connaître ce à quoi je dois m'en tenir et me faire parvenir une copie des pouvoirs extraordinaires de l'évêque de Québec.

Un petit bref venu cette année me donne pouvoir de bénir des médailles, etc. Je suppose que, sous le nom de "corona", il faut entendre des chapelets. J'ai reçu de plus la décision des cinq cas proposés à la cour de Rome, il y a déjà longtemps. Mais je ne vois pas clairement que cette décision renferme le pouvoir d'exécuter ce qu'elle contient au sujet des mariages des hérétiques avec des infidèles convertis. Au commencement il est dit : "Nisi accesserit auctoritas summi pontificis," et il est dit nulle part que cette autorité est venue. Comment l'entendez-vous? L'indulgence "in articulo mortis" est expirée par la mort de Monseigneur; je n'ai rien reçu qui annonce son renouvellement.

La mission, malgré les pertes de cette année, est assez bien pourvue pour vivre. J'ai acheté à bas prix beaucoup d'animaux ou bêtes à cornes, en tout 37. Nous avons 17 vaches donnant du lait; nous pouvons faire beaucoup de beurre et de fromage. J'ai pour cuisinier un Allemand qui s'entend très bien en tout cela.

J'avais établi une ferme; l'eau a tout emporté ce qu'elle contenait de constructions. C'est de l'argent perdu. Travaillez-vous encore à procurer au collège de Saint-Hyacinthe une existence civile et durable? Ce collège vous sera d'un grand secours et sera plus à votre disposition que celui de Montréal, où vous ne pourrez voir les sujets que lorsqu'il faudra les ordonner.

Je crains bien que la misère soit très grande pendant l'hiver. Si les animaux manquent dans les prairies, des gens mourront de faim, car il y aura peu de récolte.

Veillez bien me rappeler au souvenir des bonnes âmes de Montréal, surtout des communautés. Priez pour le pasteur et le troupeau.

Je suis avec un très grand respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et obéissant serviteur.

† J. N., Ev., de Juliopolis.

P. S.—Nommez-vous l'évêque de Québec au canon de la Messe? Qui doit-on nommer aux saluts du Saint-Sacrement?

—La cordialité est une joie que l'on sent quand on voit une personne qu'on aime; c'est une saillie du cœur par laquelle on fait voir qu'on est bien aise d'être avec son frère; c'est un fruit de l'amour divin, uni à celui du prochain. Si la charité était une pomme d'api, la cordialité en serait la couleur.—Saint Vincent de Paul.

L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

La livraison de janvier de "l'Action Française" nous a apporté un remarquable article, dû à la plume de M. Noël Bernier, concernant l'oeuvre de l'Association d'Education. Nous le reproduisons intégralement. Il résume parfaitement l'histoire d'hier, l'oeuvre d'aujourd'hui et l'effort de demain sur le terrain de l'enseignement du français dans notre province. Il est, de plus, empreint d'un fier et haut patriotisme.

"L'Action française" a demandé à l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba un article "sur son oeuvre, sur ce qu'elle a fait, sur ce qu'elle se propose de faire". Nous nous empressons, monsieur le Directeur, de répondre à cette fraternelle invitation. Il nous est utile de renseigner nos compatriotes sur notre labeur, et c'est toujours un vif plaisir pour nous que de prendre contact avec la grande famille canadienne-française de la province de Québec.

L'oeuvre de notre Association est une oeuvre de Résistance et de Préservation nationale : résistance contre tout empiètement actuel sur notre droit à l'enseignement du français; préservation nationale, par la mise en valeur, au sein de la minorité, de toutes les forces nécessaires à notre vie quotidienne d'abord, et, ensuite, à notre légitime développement dans l'avenir.

Nous n'avons pas mis notre Association debout en un seul jour; elle procéda de nombreuses réunions préliminaires et fut comme la cristallisation d'énergies qui s'étaient rapprochées au moment du danger.

Lorsque, en février 1916, la minorité apprit que le cabinet Norris avait décidé d'amender l'Acte des Ecoles publiques, les Canadiens français de Saint-Boniface et de Winnipeg tinrent immédiatement une assemblée pour se concerter; la situation était grave, mais encore imprécise, malgré de longs mois de menaces dans la presse anglaise, malgré des discours officiels toujours de plus en plus inquiétants, malgré plusieurs semaines d'une session fiévreuse de notre législature. A cette assemblée, tenue à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, on nomma un **Comité de Vigilance**. Comme son nom l'indiquait, ce comité devait surveiller les projets de loi de la Chambre. Au bout de quelques jours, le ministre d'Education abattit ses cartes : le gouvernement avait résolu d'abolir l'enseignement bilingue.

Le Comité de Vigilance convoqua alors la population française de la province à des assises générales. Cette réunion eut lieu le 25 février au collège de Saint-Boniface. Ce fut une noble assemblée; on protesta avec vigueur contre l'acte arbitraire du gouvernement et l'on décida sans hésitation que les enfants canadiens-français continueraient d'apprendre leur langue maternelle. A l'issue des discours, l'auditoire pria le Comité de

Vigilance de se constituer en comité permanent, avec mission d'aviser aux moyens d'enrayer autant que possible les effets pernicioeux de la loi nouvelle. Cette loi, elle faisait du reste son chemin dans la législature, malgré les efforts de nos députés français, et fut bientôt votée en dernière lecture. Nous avions le carcan au cou.

Après quelque temps de réflexion, de consultations, d'études, le comité dont nous avons parlé plus haut, muni déjà de dossiers précieux, se mit définitivement à l'oeuvre : il prit le nom d'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, se fit des règlements et se choisit ses officiers : patron, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface; président, l'honorable juge Prendergast; second vice-président, l'honorable juge Prud'homme; exécutif, douze de nos citoyens, recrutés avec soin.

A la fin de juin, la nouvelle société organisa un congrès national à Saint-Boniface. Dans ces séances, qui durèrent deux jours entiers, les paroisses firent connaître leur situation particulière et donnèrent leur adhésion à l'organisme d'ensemble dont l'Association avait déjà jeté les bases. Les délégués retournèrent dans leurs localités avec une direction sur la manière de faire que réclamaient les circonstances. Pendant le reste de l'été, l'Association étendit sur nos centres français — tel un réseau serré — un système complet de cercles locaux; dans cette battue générale du territoire, ses orateurs furent accueillis partout avec la plus grande cordialité.

L'Association d'Education a d'ores et déjà accompli parmi nous une oeuvre considérable : elle a sauvé jusqu'à présent la Cause qui l'avait fait surgir, elle a contribué à nous grouper davantage, elle nous a donné une orientation précise, à la fois ferme et prudente, qui sera notre salut. Pour le moment il faut pourvoir au maintien de l'école; plus tard la minorité se réserve d'engager, l'occasion se présentant, toutes les batailles judiciaires ou constitutionnelles que ses chefs jugeront opportunes. Notre protestation est là, permanente; nos ennemis le savent, nous verrons.

L'exécutif de l'Association se réunit régulièrement deux fois par mois. A chaque séance, il y a une volumineuse correspondance à examiner; le lendemain, le secrétaire adresse à tous les points de la province les directions, les conseils, les renseignements qu'on a sollicités; quelquefois il envoie aussi de l'argent, car si notre société n'a pas demandé de secours à l'extérieur, elle a néanmoins tendu la main aux familles canadiennes de notre province. Avec des fonds qu'elle obtient par un mode uniforme de perceptions, elle pourvoit à certaines urgences locales, et, surtout, elle entend se mettre en état de faire face aux éventualités de l'avenir. Une bataille comme celle que nous livrons peut vite prendre un caractère aigu.

Pour l'instant, l'appoint pécuniaire que nous apportons à la cause de l'enseignement revêt surtout les trois formes suivantes :

1o. Nous subventionnons quelques écoles du soir dans des régions où les nôtres, en minorité absolue, n'ont que ce seul moyen de conserver la connaissance du français dans leurs foyers.

20. Nous aidons à la fondation d'écoles privées dans certains districts où la participation aux octrois publics est devenue impossible à moins d'abandonner toute dignité. Ceux de nos compatriotes qui se sont vus ainsi dans l'obligation de fonder des écoles privées paient donc double taxe; notre société ne fait que s'honorer en leur donnant son appui.

30. Afin de rendre accessible à un plus grand nombre la carrière de l'enseignement, et de contribuer à maintenir la supériorité de notre corps enseignant, nous aidons les instituteurs et institutrices qui ont besoin de nous pour solder leurs frais d'école normale : honoraires d'entrée, diplômes, livres... Ce caractère de notre oeuvre prend des proportions considérables.

Et le côté politique de la question, dites-vous? Notre société observe une grande discrétion à ce sujet. Elle ne méconnaît point le facteur inévitable de la politique; mais, au sein de notre exécutif, on entretient volontiers cette pensée que l'influence de l'Association sur la politique doit, pour être efficace, se contenter d'être réflexe; que, souvent, on gagne par l'exemple et par le rayonnement plus qu'on ne pourrait gagner par une intervention directe; que notre société pourra, par la tenue assidument patriotique de ses chefs et par leur conception élevée de la chose publique, développer de plus en plus chez nous une ambiance de probité, de dévouement et de courage qui ne tardera pas d'agir heureusement sur la qualité des candidatures électorales. Au reste, on peut sans flatterie faire ici l'éloge de nos Canadiens français; ils ont adopté devant les lois d'abolition de 1916 la ligne de conduite qui s'imposait; ils ont été fermes sans fanfaronnade, ils ont été prudents sans pusillanimité. Ayons confiance. En 1890, nous n'étions comme nombre que le tiers de ce que nous sommes aujourd'hui; or nous sommes encore debout. — Nous sommes encore debout, décidés de vivre, conscients de la place légitime qui nous appartient sur le sol de notre pays.

La population française du Manitoba! ceux qui la connaissent bien et se penchent quotidiennement sur les problèmes de son avenir ont pleine confiance en elle. Nos "gens" sont à leur devoir. Vous avez vu souvent le travail des ruches : les abeilles, disciplinées, industrieuses, inlassables, construisent leurs alvéoles et les remplissent de miel. La tempête s'abat quelquefois sur les ruches, mais rien n'émeut les diligentes abeilles; elles vont butinant toujours, sans se laisser distraire ou déconcerter par tout ce qu'elles entendent et voient s'agiter autour de leur demeure. C'est à cela que ressemble notre population française du Manitoba; — au moins c'est l'idée que veulent s'en faire ceux qui l'aiment, qui songent à son avenir, qui suivent sa vie de tous les jours et cherchent à l'aider en ses âpres chemins.

Noël BERNIER.

— La Réponse : Sommaire de février:—La défense catholique (E. Duplessy).—Parades et ripostes.—82, rue Bonaparte, Paris. Abonnement : 5 francs.

L'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Selon la tradition, les Missions catholiques, dans leur dernier numéro de 1917, ont publié la liste des missionnaires morts au cours de l'année précédente.

Ce nécrologe, pour 1916, porte 213 noms, dont cinq évêques et 208 prêtres. 2 évêques étaient Français, 1 Italien, 1 Dalmate et 1 Allemand. Sur les 208 prêtres, 104 étaient Français, 3 appartenaient au diocèse de Strasbourg et 2 à celui de Metz. Les 99 autres se répartissaient comme suit : 20 Italiens, 14 Irlandais, 9 Belges, 9 Espagnols; 5 Canadiens, 5 Hollandais, 5 Allemands, 4 Anglais, 4 Syriens, 2 Polonais, 1 Bavarois, 1 Maltais, 1 Mauricien, 1 Péruvien, 1 Bolivien. Pour 17 dont plusieurs portent des noms français, l'indication du pays d'origine n'est pas précisée.

DING ! DANG ! DONG !

— M. François Veullot à fait ses adieux à Québec dans une conférence donnée à l'Université Laval le 28 février. Il a dit ses impressions sur le Canada. Il est allé visiter nos frères Acadiens des provinces maritimes et il se rendra ensuite chez les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre.

— M. l'abbé Joseph-G. Gélinas, préfet des études au Séminaire des Trois-Rivières, a publié dans le *le Bien Public* du 28 février un bel et édifiant article sur feu M. l'abbé J.-A. Chevalier. C'est le 17 février que le cher confrère, muni des sacrements de l'Eglise, s'est endormi dans le Seigneur. Sa mère, née Elisabeth S. de Carufel, était la soeur de trois prêtres.

— M. l'abbé Zéphirin Lahaye, supérieur du Séminaire de Nicolet, vient d'être élevé à la dignité de prélat domestique de Sa Sainteté. Nos félicitations et nos meilleurs vœux.

R. I. P.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme du vénéré père de Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg, décédé dans l'île du Prince-Edouard, et nous prions Sa Grandeur d'agréer nos profondes sympathies.

— M. l'abbé Louis-Stanislas Arpin, un de nos fidèles abonnés, ancien curé du diocèse de Rimouski, décédé le 13 février à l'Hôtel-Dieu de Lévis. De 1887 à 1895, il fut curé de la paroisse canadienne-française de Red Lake Falls, Minn.

— M. Albert Contant décédé à l'hôpital de Saint-Boniface. A ce jeune homme de talent, qui meurt prématurément, revient l'honneur, comme l'a noté un journal de Winnipeg, d'avoir construit il y a quelques années le premier aéroplane canadien.